

OR3287fr18  
(16/07/2019)

## DEMANDE DE DEROGATION

### ACHAT D'ANIMAUX CONVENTIONNELS

En cas d'impossibilité de trouver des animaux reproducteurs d'élevage biologique, la Règlementation bio prévoit des possibilités de dérogation pour l'achat d'animaux conventionnels (articles 9 et 47 du Règlement (CE) n° 889/2008).

**Veillez compléter cette « demande de dérogation » et l'envoyer à CERTISYS – Rue Joseph Bouché, 57/3 - 5310 BOLINNE - Tél : 081 / 60 03 77 - Fax : 081 / 60 03 13.**

#### Description du cheptel avant achat

- Espèce\* : .....
- Précisez la ou les races présentes de l'espèce concernée\* : .....
- .....
- Nombre d'animaux adultes de l'espèce concernée\* : .....

#### Dérogation demandée pour achat de femelles nullipares

- Nombre de femelles nullipares demandées\* : .....
- Age\* : .....
- Précisez la race demandée\* : .....
- Date d'introduction dans le troupeau prévue\* : .....
- **Veillez cocher le justificatif\***:
  - Extension importante de l'élevage
  - Changement de race
  - Nouvelle spéculation : Précisez la nouvelle spéculation : .....
  - Race menacée d'abandon (*conformément à l'annexe IV du R. 1974/2006*)  
Dans ce cas les femelles ne doivent pas nécessairement être nullipares.
  - Mortalité élevée des animaux :  
Précisez la cause : .....

En cas de maladie veuillez joindre les attestations Arsia et/ou vétérinaire\*.

Nom de l'entreprise\* : ..... Adresse : .....  
N° d'opérateur\* : ..... Code postal\* : .....  
Signature\* : ..... Date\* : .....

\* : obligatoire

**Point d'attention** : Sous réserve que toutes les règles liées à l'agriculture biologique soient respectées, les génisses conventionnelles et les taureaux de saillie doivent parcourir **une période de conversion de 3/4 de la vie** (avec un minimum de 1an) avant de pouvoir être abattus comme BIO. La période de conversion commence à partir de la date d'introduction de l'animal dans le troupeau.

RESERVE A CERTISYS **PROPOSITION DE DECISION FORMULEE PAR CERTISYS**

L'autorisation peut être octroyée pour l'introduction de ..... femelles nullipares jusqu'au .....

RESERVE AU SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Pour accord: NON/OUI moyennant respect des conditions

Cachet:                      Nom:                      Date:                      Signature:

**CERTISYS**<sub>sprl/bvba/GmbH</sub>

BOLINNE - Rue Joseph Bouché 57/3 - B-5310 - ☎ 32(0)81 600 377 / GENT - K. Maria Hendrikaplein 5-6 - B-9000 - ☎ 32(0)9 245 82 36  
Siège Social/Maatschappelijke zetel - Av. De l'Escrime, 85 Schermlaan - B-1150 BXL



**CERTISYS**<sup>®</sup>  
BIO CERTIFICATION